

Le 15/05/2018

À Sa Majesté MOHAMMED VI, Roi du Maroc.

Objet : Communication sur les dossiers de spoliations foncières et détournements d'héritages.

Majesté,

C'est avec l'énergie du dernier souffle d'espoir que nous vous adressons cette missive de détresse ultime acheminée par les services de l'ambassade du Maroc à Paris, et les divers canaux officiels des Ministères de l'intérieur, de la justice, et du Palais Royal.

Majesté,

En ce mois béni, et en ces premiers jours de Ramadan , toutes les victimes qui souffrent depuis de nombreuses années, tous les orphelins qui se sont vu déposséder de leurs droits les plus sacrés, tous ceux que la forfaiture a réduits après une vie entière de labeur à l'indigence de la manière la plus injuste, tous ceux qui n'ont eu de cesse de croire en la justice et se trouvent aujourd'hui désemparés et sans réponses, font appel à leur Souverain et souhaitent se placer sous Sa protection bienveillante , votre Majesté étant le dernier rempart contre l'ignominie de la dépossession arbitraire et criminelle des spoliations.

Majesté,

Depuis plus de dix ans, nous avons tout tenté afin de sensibiliser, alerter , interpellé sans succès les hautes autorités judiciaires et institutionnelles du Royaume sur ce sujet très grave, et sur les effets néfastes des spoliations qui font des centaines de victimes de tout ordre en toute impunité ; des centaines de familles se trouvent aujourd'hui démunies et sans aucun recours, des centaines de victimes hagardes tant le vol organisé de leurs biens acquis si durement bien souvent après les années d'exil dues à l'immigration brisent leur existence, des centaines de familles qui ont perdu l'espoir, des centaines de familles qui se sentent trahies et ont perdu toute confiance en la justice de leur pays jusqu'à en nier le principe fondamental d'existence, alors que c'est une valeur que tout citoyen se doit de transmettre à sa descendance.

Majesté,

C'est dans l'intérêt suprême du Royaume, de ces trente-huit millions de citoyens, qui sont vos sujets fidèles et manifestent leur soutien indéfectible au trône et à la dynastie ALAOUITE que nous, Marocains, Marocains du Monde et amis du Maroc perpétuons notre lutte pour que soient sauvegardés l'équité, le droit, l'intégrité et la réputation du Royaume que nous ne souffrons plus de voir ternis et abaissés par des pratiques qui font des centaines d'apatrides de cœur et qui ont perdu le sentiment du droit fondamental du sol.

Majesté,

Tout combat, toute lutte, tout engagement nécessite un guide ! le peuple marocain ne déroge pas à ce principe, et c'est pourquoi il s'en remet à Votre Majesté quand l'obscurantisme lui fait perdre tout espoir, il en est de même pour ces centaines de vos sujets qui ont subi ces spoliations.

Majesté,

Les Familles KIMIA, EL OKAICHI, THUILLIER, BERNARD, ABDELJALAL, GAJJA, RANIERI, ABDELJALIL, ABDELJALAL, SAN-VICTOR, BRADLEY, NEEMA, MARTIN, et tant d'autres continuent à croire malgré plus de soixante-huit ans de procédures pour certains, ou encore la perte prématurée de leurs proches qui n'ont pas vu l'aboutissement du combat engagé pour sauvegarder leurs droits, leur honneur, et leur intégrité, tous espèrent que la justice sera rendue.

Majesté,

C'est en toute humilité, avec respect et déférence, que très solennellement ces victimes se tournent vers vous, afin de se placer derrière l'ultime rempart que représente leur guide, AMIR EL MOUMININE pour que cessent ces dérives, et que le phénomène des spoliations soit enfin éradiqué de manière définitive pour l'intérêt général, le bien de tous, pour l'intérêt suprême du Royaume et que le Maroc reste la terre d'accueil qu'il a toujours été.

Majesté,

Si au nom de toutes les victimes nous avons un jour l'immense honneur d'être reçus par Votre Majesté, nous pourrions témoigner de notre vision et de notre attachement viscéral à la justice et au Royaume, et nous vous en serions éternellement reconnaissants.

Nous prions Votre Majesté, Amir el Mouminine de bien vouloir recevoir l'expression de notre plus humble et plus respectueuse considération, que Dieu protège la famille Royale et assiste Votre Majesté dans la noble tâche de la conduite éclairée du Royaume.

ALLAH, EL WATAN, EL MALIK.

Moussa ELKHAL,

Juriste conseil de l'Association pour le Droit et la Justice au Maroc.





POUR QUE CESSENT LES SPOLIATIONS FONCIÈRES, IMMOBILIÈRES, ET DÉTOURNEMENTS D'HÉRITAGES AU MAROC.

Nous Marocains, Marocains du Monde, amis du Maroc, lançons aux autorités judiciaires et à sa **Majesté MOHAMMED VI Roi du Maroc** un appel de détresse ultime et désespéré contre les spoliations et détournements d'héritages au Maroc.

Des **centaines de victimes** ont été dépouillées de leurs biens en toute impunité ! Des **centaines de familles** sont poussées cyniquement au désespoir avec des conséquences dramatiques ! aujourd'hui démunies et sans **aucun recours**, des centaines de victimes désorientées sont perdues parce que la spoliation brise leur existence, brise des familles entières qui ne résistent pas aux attaques fourbes des spoliateurs , des centaines de familles qui **se sentent trahies et ont perdu toute confiance et tout espoir de justice** dans leur pays, jusqu'à ne plus vouloir revenir sur le sol de leurs ancêtres !

Personne n'est épargné ! Orphelins, veuves, populations faibles et vulnérables, les anciens, les étrangers, l'État Marocain lui-même !!

Pourtant des solutions existent !

En s'inscrivant dans la **volonté royale** , afin que les spoliations de **tous types et de toutes natures** au Maroc soient complètement éradiquées, **l'Association pour le Droit et la Justice au Maroc (ADJM)** , les signataires de cette pétition et le collectif des victimes , demandent des **mesures concrètes d'urgences** pour mettre enfin un terme à un scandale hors norme qui ruine la vie de **milliers de personnes** et leurs familles, qui **ternit gravement l'image du Maroc** à l'étranger et fait des ravages auprès de la population des Marocains résidents à l'étranger (**MRE**) .

En effet si rien n'est fait en complément des **dernières mesures** prises par la **cellule anti-spoliation** et votées par le Parlement qui vont dans le bon sens, il est certain que ces mesures ne **permettront pas d'éradiquer** le phénomène de la spoliation au Maroc conformément aux directives exprimées par Sa **Majesté MOHAMMED VI Roi du Maroc** très clairement définies dans son courrier du **30 décembre 2016** adressé à Monsieur **EL MOSTAFA RAMID** Ministre de la Justice d'alors.

Pour mettre un terme à ce fléau, nous demandons que les propositions de l'AJDM formulées par Monsieur Moussa ELKHAL à la cellule anti-spoliation le **04 août 2017** soit suivies d'effets à savoir :

Association pour le Droit et la Justice au Maroc - Ancienne école de FARGES 15300 VIRARGUES

associationdjm@gmail.com

<http://www.droitjusticemaroc.fr>

Tel : + 33 (0) 781 257 388

- l'abrogation de la loi anti-spoliation 39/08-2011 (article 2) .
- la création d'un fond d'indemnisation pour les victimes de bonne foi .
- la création d'une chambre spécialisée avec un parquet et une brigade de police dédiés.
- l'enregistrement de toutes les SCI dans un registre spécifique
- l'héritier spoliateur doit être privé de son héritage (à l'exemple de la France article 778 du code civil)
- de même, les spoliateurs doivent être condamnés à une **amende au minimum égale à la valeur du bien spolié** déterminée par expertise.
- la limitation et l'encadrement du nombre de reports d'audiences qui doivent être strictement justifiés et motivés.
- des **Peines de prison aggravées** pour tout fonctionnaire, fonctionnaire d'état, officier public ou ministériel, avocat, notaire , magistrat, impliqué ou complice d'un faux en écritures publique et /ou privées avec **pour objectif l'aliénation du droit sacré à la propriété** d'autrui
- des sanctions exemplaires en cas de corruption constatée.

Il est **très urgent** d'agir comme le démontrent les très nombreuses réactions faisant suite à l'émission de Radio 2M sur la spoliation, notamment au sein de la population MRE et des

citoyens Marocains en souffrances chez qui la colère due au désespoir grandit chaque jour qui passe.

Nous, signataires, nous demandons enfin que le parquet indépendant s'engage à traiter plus rapidement les **dossiers actuels de spoliations en souffrances** surtout dans les cas où les **faux sont manifestes et incontestables** en exigeant les peines exemplaires .

Nous demandons la création d'une commission ad hoc **pour accélérer le traitement et le suivi des dossiers actuels qui concernent les victimes vivant à l'étranger dont les nombreux RME** livrés actuellement à un sort inique auxquels **ni le CCME ni leur Ministre** de tutelle ne daignent leur accorder l'attention qu'ils méritent. Seule exception notable , la Fondation HASSAN II qui n'a jamais cessé de travailler à l'amélioration de leur sort à cet égard, de même qu'elle a toujours réservé une écoute bienveillante aux sollicitations de l'ADJM.

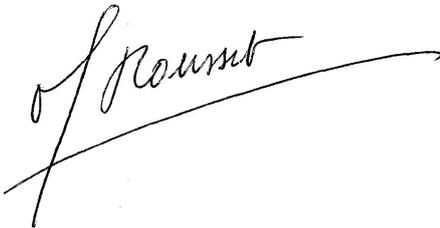
Nous adressons toute notre gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le protège et l'assiste dans la conduite éclairée du Royaume , pour son courrier du 30 Décembre 2016 ,

Pour l'attention particulière portée à l'égard de ses sujets Marocains résidents à l'étranger et aux trop nombreuses victimes souvent en situation de faiblesse et de vulnérabilité.

Il est de l'intérêt du Maroc, de ses institutions et de tous les Marocains, que les propositions de l'ADJM soient effectives aussi rapidement que possible. C'est dans cet esprit que l'Association pour le Droit et la Justice au Maroc se met à la disposition des Hautes Autorités du Royaume pour travailler à toute action qui irait dans ce sens, c'est-à-dire celui de la Justice.

Professeur Michel ROUSSET,

*Docteur en Droit, Agrégé de Droit Public,
Doyen honoraire de la Faculté de Grenoble
Officier du Ouissam Alaouite, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Officier des Palmes Académiques.*



Moussa ELKHAL,

Juriste conseil de l'ADJM.

